Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ 26 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, et en particulier son article 7-V,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Vincent CLAUDON, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exclusion des convocations et fixation d'ordre du jour du Conseil d'administration

b) tous actes, décisions, conventions, attestations et correpondances relatifs aux ressources humaines

c) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances relatifs aux marchés publics

d) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er avril 2015.

Fait à Limoges,
Le 17 mars 2015

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Vincent CLAUDON
Contrôleur général économique et financier
DFJL
DRH